

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 octobre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le dix du mois d'octobre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 04/10/2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 16

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

**Excusés:**

Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick,  
Mme LE SAGE Gwenaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie,  
M. TESSIER Dominique,

**Secrétaire de séance** : M. DELAUNAY Sébastien

DCM2023-10-111 **Participation financière Maison France Services :**

Acte 7.6.3 : Finances locales – contributions budgétaires

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait validé la participation financière 2022 pour la première année d'exercice (du 01/06 au 31/12/2021) qui s'élevait à 129€ et souhaitait délibérer à nouveau pour les années suivantes.

La commune d'Allonnes apporte des précisions sur l'évolution des participations financières

En 2021 : Ouverture à partir de juin

- ⇒ Dépenses (charges de personnel et charges diverses de fonctionnement) correspondant à ½ année de fonctionnement
- ⇒ Recettes (subventions) : forfait annuel de 30 000 € pour le FNADT et FNFS

En 2022 : Ouverture toute l'année

- ⇒ Dépenses (charges de personnel et charges diverses de fonctionnement) correspondant à une année pleine de fonctionnement
- ⇒ Recettes (subventions) : forfait annuel de 30 000 € pour le FNADT et FNFS

Les mêmes subventions FNADT et FNFS ont été reçues en 2021 et 2022 alors que les dépenses de fonctionnement étaient deux fois moins élevées en 2021. Cela explique la forte progression du reste à charge en 2022. De plus, le Dispositif de Recueil des titres sécurisés ayant été mis en place au cours du mois de décembre 2022, les charges de personnel sont quasiment exclusivement des charges liées à la mission France Services.



## Maison France Services 2022



### Rapport d'activité synthétique

Quelques chiffres sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2022

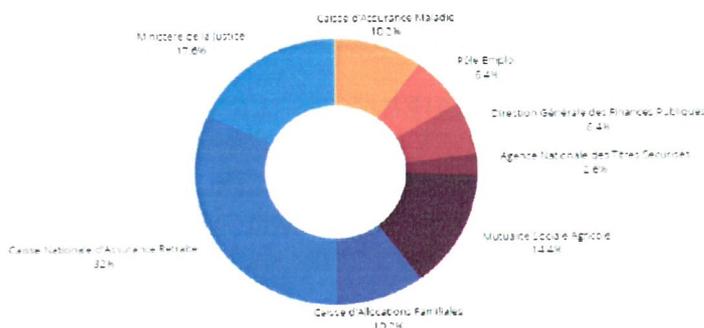
- ▶ Labellisée "Frances Services" en 2021
- ▶ Ouvert au public depuis le 1er juillet 2021
- ▶ Horaires d'ouverture publique : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- ▶ Deux agents à temps partiel (30h par semaine)
- ▶ 11 Permanences hebdomadaire, bimensuelles, mensuelles ou ponctuelles
- ▶ Ouverture au 1er décembre 2022 d'un dispositif de recueil pour des titres d'identités

Nombre total de visites  
**3163**

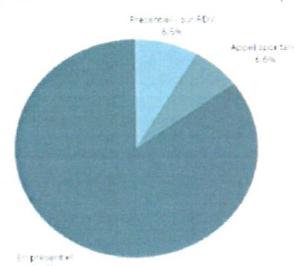
Moyenne de visites par jour  
**14.71**

Commune	Colonne1	Nbre usagers
Allonnes		1 347
Brain-sur-Allonnes		340
La Breille-les-Pins		89
Neuillé		72
Varennes-sur-Loire		132
Villebernier		79
Vivy		203
<b>TOTAL Pays Allonnais</b>		<b>2 262</b>
<b>TOTAL hors pays Allonnais</b>		<b>901</b>

#### DEMANDE PAR PARTENAIRE NATIONAL



#### MODALITÉS D'ACCÈS



### Bilan financier du service

DEPENSES	75 540,82	RECETTES	75 540,82
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>66 174,40</b>	<b>Total loyers</b>	<b>4 587,10</b>
Charges de personnel	72 464,44	Département	4 587,10
Atténuations de charges	6 290,04	<b>Total dotations</b>	<b>49 000,00</b>
<b>Total Charges diverses</b>	<b>9 366,42</b>	FNFS	15 000,00
Eau - assainissement	197,08	DETR (non perçu)	15 000,00
Electricité - Chauffage	3 968,96	FNADT	15 000,00
Fournitures de produits d'entretien et autres consommables	1 947,25	Dotations titres sécurisés	4 000,00
Assurance	101,19	<b>Participation équilibre communes du Pays Allonnais</b>	<b>21 953,72</b>
Entretien bâtiment	112,89		
Contrat abonnement Internet et téléphonique	2 042,03		
Maintenance (alarme, électricité, ascenseur, informatique...)	349,79		
Redevance spéciale OM	216,80		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	376,71		
Frais de missions et autre	53,72		

### Estimation de la participation des communes du Pays Allonnais

Charge d'équilibre année 2022	21 954 €
Nombre d'habitants au 1er janvier 2022	12 408
Montant de la participation par habitant	1,77 €

Commune	Colonne1	Population municipale	Répartition
Allonnes		2 975	5 263,79 €
Brain-sur-Allonnes		2 039	3 607,69 €
La Breille-les-Pins		600	1 061,61 €
Neuillé		991	1 753,42 €
Varennes-sur-Loire		1 829	3 236,13 €
Villebernier		1 437	2 542,54 €
Vivy		2 537	4 488,82 €
<b>TOTAL participations</b>		<b>12 408</b>	<b>21 954 €</b>

Le conseil municipal,  
Considérant l'intérêt de la maison France services pour les Brainois,  
Après en avoir délibéré :

Accepte de participer financièrement aux charges résiduelles 2022 de la commune d'Allonnes pour la maison France services mais uniquement à hauteur du nombre d'utilisateurs de la commune de Brain sur Allonnes, soit 2 359,60€ (21 953,72 / 3163 = 6.94€/utilisateur).

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 049-214900417-20231010-DCM2023\_10\_111-DE



Cette dépense sera inscrite à l'article 65568 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire,  
Sébastien DELAUNAY**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Delaunay', written over a horizontal line.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Yves BOUCHER**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves Boucher', written over a horizontal line.



Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le



ID : 049-214900417-20231010-DCM2023\_10\_111-DE